



## Informations importantes sur le risque de pénurie énergétique



La Municipalité vous informe de deux décrets cantonaux sur l'électricité et le gaz qui doivent être appliqués dans le but d'éviter des mesures plus conséquentes dans les mois à venir. L'administration communale a pris toutes les mesures adéquates afin de respecter la demande du Canton.

**Les mesures recommandées pour tous :** L'économie d'énergie dans les entreprises, les commerces et les foyers doit être mise en place :

- ✓ Eteindre les lumières non essentielles
- ✓ Débrancher les appareils non utilisés et éviter les appareils en veille
- ✓ Limiter au maximum l'allumage des décorations lumineuses
- ✓ Utiliser des multiprises avec interrupteur pour l'informatique et les appareils ménagers
- ✓ Limiter le chauffage à 20 degrés dans les locaux et éviter de laisser les fenêtres ouvertes
- ✓ Economiser l'eau potable et limiter la production des eaux usées en privilégiant des douches rapides aux bains. Ne laissez pas couler l'eau inutilement lors de la préparation des repas.

Nous comptons sur votre bon sens et la collaboration unitaire de notre Commune.

### **Pour les entreprises, les écoles, les hôtels et restaurants, les commerces et les bureaux :**

L'extinction des enseignes commerciales doit être effective 1 heure après la fin de l'activité. L'allumage doit aussi être effectué au maximum 1 heure avant l'ouverture des locaux. Tout contrevenant peut potentiellement être amendé.

Veuillez consulter les articles de loi sur le site du Canton de Vaud.

### **Le plan OSTRAL, c'est quoi ?**

Le plan OSTRAL est l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle dépend de l'Approvisionnement économique du pays (Confédération) et devient active sur son ordre si une pénurie d'électricité survient.

Chacun peut apporter sa contribution à la réduction de la demande en limitant sa consommation d'électricité dès aujourd'hui. Les kilowattheures non consommés aujourd'hui sont autant d'eau non turbinée dans un barrage ou de gaz brûlé dans une centrale thermique qui pourraient nous être très utiles à la fin de l'hiver.

## **PRU : Point de rencontre d'urgence**

En cas de mise en place des mesures cantonales durant l'hiver 2022-2023, le point de rencontre communal est : Salle de la Rotzérane, Prés-Clos à Roche. Si nécessaire, des informations plus précises vous seront communiquées.

### **Des questions ?**

Nous vous invitons à une soirée d'information intitulée « *Situation énergétique et risque de pénurie cet hiver* » organisée avec la Romande Energie le

**lundi 12 décembre 2022 dès 19h00, ouverture des portes à 18h45**

**à la Salle de la Rotzérane.**

Nous nous réjouissons de vous rencontrer et d'échanger avec vous sur cette thématique.

La Municipalité



### **Informations diverses :**

#### **Hotline**

Pour les questions relatives aux économies d'énergie, une Infoline élargie de SuisseEnergie (mise en œuvre de conseils d'économie, questions techniques) est accessible via le numéro de téléphone **0800 005 005**. Ce numéro peut également être consulté pour toutes les autres questions relatives aux économies d'électricité des citoyens et des entreprises.

#### **Site du Canton de Vaud**

<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/legislation/>

#### **Site de la Commune de Roche**

<https://www.roche-vd.ch/>

#### **Site de Romande Energie**

<https://www.romande-energie.ch/>